

Les Micro-Projets associatifs Nord - Pas-de-Calais

Lorsque les financements et la technicité se mettent au service de l'humain

La mesure du Fonds social européen appui aux « Micro-Projets Associatifs » Nord - Pas-de-Calais arrive à échéance. En trois années, cette mesure du Fonds social européen a financé deux cent dix-huit projets sur la région Nord - Pas-de-Calais, projets qui n'avaient pas trouvé d'autres subsides, pour un montant total de plus de 4.800.000 euros.

Une première analyse montre que chaque année de fonctionnement a joué un rôle distinct dans la mise en place du dispositif et dans sa montée en charge progressive :

Une première année pendant laquelle un effet « d'aubaine » a pu être observé. La mesure Fse appui aux « Micro-Projets Associatifs » [MPA] Nord - Pas-de-Calais est sollicitée comme relais de dispositifs emploi qui tendent à disparaître [CES, CEC, emploi Jeunes]. Ces demandes ne s'inscrivent pas dans la finalité du dispositif qui vise à soutenir des nouvelles actions qui ne trouvent pas de financement par ailleurs.

Une deuxième année au cours de laquelle le sens du projet prend toute sa force. Les demandes présentées ne portent pas sur le fonctionnement général de la structure mais portent sur la prise en charge d'actions clairement identifiées et concernent plus particulièrement l'insertion professionnelle des bénéficiaires.

La troisième année marque l'atteinte des objectifs fixés : 96 % des crédits disponibles sont engagés. Par le soutien aux actions innovantes et l'accompagnement des micro-porteurs de l'instruction au suivi financier, la mesure MPA Nord - Pas-de-Calais contribue au développement d'actions locales et prend alors tout son sens.

2003 : les fondements

La seconde partie de l'année 2003 a essentiellement permis de mettre en place les fondements sur lesquels la mesure devait s'appuyer [clarification des modes de décision, définition et mise en place du fonctionnement administratif, définition des valeurs et principes]. Outre la création d'une équipe technique et la définition des procédures d'instruction, deux comités ont été créés : un comité de liaison, largement ouvert aux représentants des secteurs économique, associatif et des institutions de la région, ayant pour missions principales le relais de l'information et l'aide à l'émergence de projets ; un comité des examens et des engagements, structuré en quatre collèges [un collège Etat, un collège collectivités locales, un collège économique et un collège associatif], ayant pour mission l'examen des projets.

Les valeurs et principes qui allaient ensuite guider les choix de ce dernier ont été définis dans le cadre d'un règlement intérieur. Il s'engageait notamment à prendre des décisions rapidement, à

respecter le projet associatif de la personne et à mettre en œuvre le dispositif en s'appuyant sur les réseaux existants.

Enfin, le principe d'une instruction structurée en deux étapes fût adopté : un premier examen afin de valider la conformité du projet au regard des critères de recevabilité et d'ouvrir l'instruction ; un examen en financement après instruction du dossier afin de décider de l'attribution de l'aide au regard des critères de choix prédéfinis.

2004 : un démarrage progressif

L'année 2004 aura été à la fois l'année de la montée en charge du dispositif, de son appropriation par les réseaux et de l'ouverture vers un large public par de nombreuses actions de communication. La cellule technique a commencé à enregistrer de vingt à trente contacts mensuels, jusqu'à atteindre les cinquante contacts en septembre et octobre.

81 % des dossiers sont déclarés recevables. Deux éléments peuvent expliquer ce chiffre. D'une part, grâce au travail d'information engagé dans les réseaux, le pourcentage de dossiers présentés qui répondent aux critères de la mesure est en progression.

Par ailleurs, on observe également une appropriation progressive des critères [recevabilité et choix] par le comité des examens et des engagements. En effet, à partir d'une culture très classique des dispositifs d'insertion, les membres du comité des examens et des engagements se sont constitués progressivement une « culture Micro-Projets Associatifs ». Ce processus s'est traduit par une analyse des dossiers, au regard des critères, qui s'est affinée au fil du temps [le comité des examens et des engagements s'est constitué sa propre jurisprudence].

Ce sont trente-cinq projets qui ont bénéficié d'un accord de financement en 2004.

2005 : de plus en plus de contacts « efficaces »

2005 confirme la montée en charge du dispositif. Le nombre de notes de présentation reçues est en forte augmentation : 150 en 2004, 219 en 2005. Si les nouveaux contacts augmentent plus faiblement qu'en 2004, ils se traduisent, de plus en plus, souvent par l'arrivée « spontanée » d'une note de présentation [sans contact préalable avec la cellule technique]. La promotion du dispositif porte ses fruits : les porteurs de projet sont orientés par les partenaires associatifs, mais viennent également de manière spontanée. On assiste ainsi à une montée en qualité des dossiers présentés au regard de la formalisation de la demande.

La métropole lilloise, qui s'est tardivement saisie du dispositif, rattrape alors son retard. Par ailleurs, le dispositif est saisi par des domaines d'activité peu présents jusqu'alors [projets culturels notamment] qui nécessitent une réinterrogation des principaux critères de financement [« publics bénéficiaires », « parcours d'insertion professionnelle »].

La durée d'instruction est de trois mois minimum. Loin de pénaliser les porteurs dans la concrétisation de leur projet, ce délai s'avère « nécessaire à la finalisation du dossier et donne aux porteurs un temps de maturation et de prise de recul par rapport à leur action ». Quarante-seize projets ont bénéficié d'un accord de financement en 2005.

2006 : la fin de période des engagements

L'augmentation du nombre de nouveaux contacts en 2006 est moins prégnante qu'en 2004 et 2005. La tendance de 2005, à savoir l'arrivée spontanée des notes de présentation, se confirme. Jusqu'en juillet 2006, 73 % des dossiers étaient recevables. La très forte diminution de la proportion de dossiers recevables en septembre s'explique par la fin de période d'engagement. En effet, cette annonce a provoqué une arrivée massive de notes de présentation, analysées en recevabilité lors du comité de pilotage interne. Si 78 % étaient « hors critères », cela met en évidence à la fois la richesse de création des porteurs de projet et une demande forte de financement qui ne trouve pas de réponse aujourd'hui.

Suite au départ de deux relais actifs d'information sur notre dispositif, on observe un effondrement du nombre de notes de présentation issues des territoires objectif 1 [arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Douai et Valenciennes]. Ces territoires ont donc fait l'objet d'une relance et d'une information spécifique auprès des réseaux et des porteurs de projets.

Ce sont au total 87 projets qui ont bénéficié d'un accord de financement en 2006.

Analyse des trois ans de programmation

Ces trois années de fonctionnement permettent des premiers éléments d'analyse. Le principal objet de la Mesure FSE appui aux « Micro-Projets Associatifs » Nord - Pas-de-Calais est de soutenir des démarches innovantes qui ne trouvent pas de financement par ailleurs. Si le nombre et la diversité des projets financés révèlent un réel dynamisme associatif sur la région Nord - Pas-de-Calais, ils démontrent la finalité de la mesure qui est de contribuer au développement local.

Son deuxième objet est pédagogique. En effet, il consiste à sensibiliser les micro-porteurs aux demandes de financements dans le cadre de fonds européens, démarche complexe. Il ne s'agissait pas de simplifier les démarches mais d'accompagner les micro-porteurs dans cette complexité.

Si les « contraintes » liées aux financements européens, notamment en termes d'avance de trésorerie, sont parfois mal appréhendées, l'accompagnement permet aux micro-porteurs de comprendre la complexité des démarches. « On observe le plus souvent que cet accompagnement est structurant à la fois pour le projet, mais également pour le fonctionnement interne des très petites associations », indique la cellule technique dans son bilan. Dès lors où elles se sont appropriées la démarche et la méthode, elles s'inscrivent sans trop de difficultés dans le rendre compte.

Les perspectives 2007/2013

L'année 2007 est une année charnière car préfigure la programmation 2007/2013 du Fonds social européen. Le principe d'une reconduction de la mesure « Micro-Projets Associatifs » est retenu, hormis en Bretagne et en Limousin. Néanmoins, les modalités de mise en œuvre restent encore à être définies ●

Marine Aubert
Séverine Grumiaux